



## CODE DE CONDUITE DES PARTENAIRES D'AFFAIRES

Le succès à long terme de The Heico Companies, L.L.C. ("Heico") en tant qu'entreprise dépend de nombreux facteurs, dont l'un est de toujours mener les affaires de la "bonne manière". Notre **Code de Conduite** et notre **Manuel de Conformité** nous rappellent que les résultats commerciaux ne sont jamais plus importants qu'une conduite éthique et le respect de toutes les lois applicables. Le présent Code de Conduite des Partenaires d'Affaires (le « Code ») énonce les principes et les normes éthiques que nous attendons des agents commerciaux, des distributeurs, des revendeurs, des consultants, des prestataires de services, des agents d'achat, des partenaires de joint-venture et autres fournisseurs de biens et de services à, ou au nom d'une société Heico (nos "Partenaires d'Affaires"). En tant que notre Partenaire d'Affaires, nous vous demandons de former vos employés à comprendre et à respecter ce Code. Les Partenaires d'Affaires qui violent sciemment les lois ou qui ne se conforment pas à ces principes de manière répétée ne recevront pas nos affaires.

### CONFORMITÉ LÉGALE

Nous attendons de chacun de nos Partenaires d'Affaires qu'il mène ses activités dans le respect total de toutes les réglementations et lois nationales, régionales, étatiques et locales applicables dans les pays dans lesquels il opère. Cela inclut tous les contrôles du commerce, des exportations et des importations, les réglementations sur les produits chimiques et toutes les lois antitrust et sur la concurrence loyale applicables. Les Partenaires d'Affaires doivent tenir des livres financiers et des registres commerciaux précis, conformément à toutes les exigences légales et réglementaires applicables et aux pratiques comptables acceptées.

### PRATIQUES COMMERCIALES ÉTHIQUES

Nous menons nos affaires de manière éthique et honnête. Heico interdit strictement à ses Partenaires d'Affaires de s'engager dans toute forme de pots-de-vin et de corruption dans le secteur public ou commercial ou dans tout acte visant à inciter le destinataire à abuser de sa position pour obtenir ou conserver un avantage commercial injuste ou un bénéfice personnel. En outre, nos Partenaires d'Affaires doivent avoir des politiques et des contrôles en place pour interdire et détecter l'utilisation abusive des actifs de la société, les conflits d'intérêts, les cadeaux inappropriés, la fraude et le détournement de fonds. Nos Partenaires d'Affaires doivent se conformer à la disposition sur les cadeaux, les divertissements et les voyages de notre **Code de Conduite** lorsqu'ils traitent avec des employés de la société Heico et respecter la lettre et l'esprit de ces règles.

### DROITS DE L'HOMME

Nous nous engageons à traiter nos employés, nos clients et chacun de nos Partenaires d'Affaires avec dignité et dans le respect des droits de l'homme tels que définis dans la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies. Nous attendons de chacun de nos Partenaires d'Affaires qu'il mette en place des contrôles permettant :

- D'interdire le travail des enfants, le travail forcé ou obligatoire et la traite des êtres humains ;
- D'assurer la conformité avec les lois applicables en matière de salaires, d'heures de travail et d'avantages sociaux, y compris les lois sur le salaire minimum, les heures supplémentaires et la semaine de travail maximale ;
- De vérifier l'éligibilité des employés ;
- De respecter le droit des employés à s'associer librement, à s'organiser et à négocier collectivement de manière légale ;
- De garantir un lieu de travail exempt de discrimination et de harcèlement ;
- D'empêcher que les minéraux de conflit, dont l'obtention est liée à des violations des droits de l'homme, soient utilisés par vous ou vos sous-traitants. Nos Partenaires d'Affaires doivent satisfaire aux exigences de déclaration des minerais de conflit, conformément à la loi Dodd-Frank sur la réforme de Wall Street et la protection des consommateurs et à la Commission des valeurs mobilières des États-Unis.
- De fournir des environnements de travail sûrs et sains aux travailleurs. Toutes les conditions de travail doivent être conformes aux lois et aux normes industrielles applicables, y compris les logements propres et sûrs.



#### **CONFIDENTIALITÉ ET VIE PRIVÉE**

Les Partenaires d’Affaires ayant accès à des informations confidentielles et exclusives sur une société Heico ne doivent pas divulguer ces informations à toute autre personne ou entité sans notre consentement écrit préalable. En outre, tous les Partenaires d’Affaires doivent protéger de toute divulgation non autorisée toute information privée concernant les clients ou les employés de la société Heico qu'ils pourraient recevoir, y compris les adresses personnelles, les numéros de sécurité sociale, les dates de naissance ou les informations médicales. Toute divulgation non autorisée d’informations confidentielles ou privées concernant une société Heico, ses employés ou ses clients doit être signalée immédiatement au service de conformité de Heico ou au groupe juridique de Heico.

#### **INTERDICTION DE REPRÉSAILLES**

Nous encourageons nos employés et les employés de nos Partenaires d’Affaires à s'exprimer si quelque chose ne semble pas normal. Nos Partenaires d’Affaires doivent signaler toute préoccupation ou toute violation présumée de ce Code à tout responsable de la société Heico ou à la ligne d’assistance téléphonique, 1-800-308-3904, disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Tous les rapports sont confidentiels et peuvent être fournis de manière anonyme lorsque la loi le permet. Les Partenaires d’Affaires doivent avoir une politique d’interdiction de représailles qui garantit que tout employé peut signaler ses préoccupations à tout employé des sociétés de Heico sans craindre de représailles de la part de la direction du Partenaire d’Affaires.

#### **VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DES PARTENAIRES D’AFFAIRES**

Heico cherche à faire des affaires avec des Partenaires d’Affaires qui font des affaires conformément aux principes énoncés dans ce Code des Partenaires d’Affaires. Nous pouvons contrôler et appliquer ce Code par le biais d’audits, et nous exigeons de nos fournisseurs qu’ils nous permettent d’accéder à leurs installations ainsi qu’à tous les dossiers pertinents à ces fins. Si un Partenaire d’Affaires enfreint ce Code, nous pouvons mettre fin à la relation commerciale ou exiger du Partenaire d’Affaires qu’il mette en œuvre un plan d’action correctif. Nos Partenaires d’Affaires doivent informer Heico immédiatement de toute dérogation au présent Code, y compris les manquements à la conformité réglementaire ou d’autres événements susceptibles de mettre nos activités en danger ou de porter atteinte à notre réputation.